



Assemblée communale du 11 décembre 2025

Mme la Syndique, Sandrine Goumaz, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et salue cordialement les membres de la commission financière et son Président M. Fritz Glauser, les membres du Conseil communal, Sabrina Papaux et Corinne Pasche.

Mme la Syndique confirme que cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 48 du 28 novembre 2025, par affichage au pilier public, par publication sur le site www.chatonnaye.ch, sur l'application IGlâne et dans le bulletin communal.

Le Conseil communal est représenté par :

Sandrine Goumaz, Syndique

Jean-Paul Rey, Vice-Syndic

Philippe Bertone, Alain Brahier, Eric Demierre, Jacques Maradan et Guy Vulliemin, Conseillers communaux

Sabrina Papaux, caissière communale

Corinne Pasche, secrétaire communale

Mme la Syndique donne lecture de l'ordre du jour :

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2025
2. Budget 2026
 - présentation
 - préavis de la commission financière
 - approbation
3. Crédit d'investissement – nouvelles cibles Polytronic pour le stand de tir
 - présentation
 - préavis de la commission financière
 - approbation
4. Election d'un organe de révision des comptes
5. Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens
6. Secours-Sud Fribourgeois – Modification des statuts
7. Divers

Aucune remarque n'est apportée, Mme la Syndique ouvre l'assemblée et nomme 2 scrutateurs, MM. Olivier Conus et Bernard Sansonnens qui comptent la présence de 60 citoyennes et citoyens (majorité absolue 31).

Mme Goumaz déclare l'assemblée valable et ouvre les débats conformément à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2025

Le procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2025 a été publié dans le bulletin communal et reste à disposition à l'administration communale, il n'est donc pas lu.

Mme la Syndique rappelle les points importants de ce procès-verbal et procède au vote. **Le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.**

2. Budget 2025

M. Philippe Bertone, Conseiller en charge des finances, présente le budget 2025 qui affiche un excédent de charges de CHF 375'255.62.

	Budget 2026		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	513 661.56	194 598.50	533 911.75	187 048.50
Ordre et sécurité publique, défense	132 935.70	43 700.00	136 230.15	43 800.00
Formation	1 583 362.75	192 893.40	1 563 838.70	163 000.04
Culture, sport et loisirs	58 387.54	834.00	56 532.29	834.00
Santé	487 480.20	4 000.00	487 863.90	4 000.00
Prévoyance sociale	544 677.20	1 000.00	478 288.80	3 600.00
Trafic et télécommunications	213 802.63	3 628.42	196 500.43	3 348.42
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	663 872.78	612 549.87	671 902.99	617 434.79
Économie publique	22 811.85	49.00	13 617.90	349.00
Finances et impôts	101 680.00	2 894 163.40	108 434.00	2 828 610.00
Total	4 322 672.21	3 947 416.59	4 247 120.91	3 852 024.75
Résultat	375 255.62		395 096.16	

M. Bertone souligne la stabilité des charges liées et salue les efforts de l'AGR en matière de maîtrise des coûts. Il souligne toutefois que le transfert des charges du canton à la commune se fait ressentir.

Administration générale

La différence entre le budget et les comptes est principalement due à :

- Diminution des salaires (diminution du temps de travail à la caisse communale (perception des impôts déléguée au Canton).
- Diminution des amortissements dans le secteur informatique et augmentation des charges pour le remplacement de PC, ainsi que l'achat d'un scanner pour le comptage des bulletins de vote.
- Fêtes des jubilaires 2026 (2 nonagénaires et 1 centenaire)
- Diminution des frais d'entretien des bâtiments
- Travaux sur les canalisations des eaux usées du restaurant
- Rénovation de l'appartement de l'école des filles suite au changement de locataire.

Ordre, sécurité publique, défense

- Augmentation essentiellement due aux charges liées, particulièrement des curatelles.
- Diminution du taux de travail au contrôle des habitants.

Formation

Différence causée principalement par les charges liées mais aussi par :

- Le remplacement des cadres de fenêtres en bois du bâtiment Nucalis

Culture, sport et loisirs

Rien à signaler excepté les frais liés à l'organisation du 1^{er} août à Châtonnaye.

Santé

Pas de changement, les charges liées restent stables.

Prévoyances sociales

L'augmentation des charges résulte de la nouvelle législation visant à renforcer le soutien financier aux familles, notamment à travers les prestations complémentaires AI et AVS. Jusqu'à présent, le Canton assumait 40 % des charges, tandis que les communes prenaient en charge 60 %. À partir de 2026, les communes devront supporter le 80 % des charges.

Trafic et télécommunications

- Augmentation de frais liés à l'amélioration du trafic régional des bus
- Achat de poubelles et de sacs pour chiens
- Amortissement pour le projet Valtraloc (VALorisation des espaces routiers en TRAversée de LOCalités)

Protection environnement et aménagement du territoire

- Réfection de 130 mètres de chemin forestier.
- Dès juillet 2026, les eaux usées seront traitées par l'EMB (Epurateur Moyenne Broye). Etant donné qu'il s'agit d'une phase de mise en activité, le budget prévu pour la première année de fonctionnement est généreux, entraînant une augmentation significative des charges.
M. Jean-Paul Rey explique que le budget a été élaboré à partir du 01.01.2026. Afin de simplifier l'exercice comptable 2026 et le changement de législature, tous les coûts du 1^{er} semestre 2026, liés à notre STEP, seront pris en charge par l'EMB.
M. Rey présente la modification des tarifs, adoptée par le Conseil communal, en séance du 09.11.2025 ; la taxe d'exploitation passera à Frs. 1,50, la taxe liée au m² à Frs. 0.15 multipliée par l'indice au m² et la taxe de base à Frs. 35.-/équivalent habitant.

Finances et impôts

Prudence pour établir le budget élaboré sur la base du budget cantonal.

- Personnes physiques : augmentation par rapport au budget 2025 sans prendre en considération les corrections des années précédentes
- Contribution immobilière, gains immobiliers et mutations : moyenne sur 10 ans en tenant compte des rentrées d'impôts sur les chiens.
- Diminution de la péréquation qui génère un excédent de charges.

M. Bertone termine en remerciant Sabrina Papaux pour son excellent travail et pour son implication dans l'introduction de MCH2 et souligne qu'elle compte cette année, 10 ans d'activités.

Mme Goumaz remercie M. Bertone pour la présentation du budget et invite l'assemblée à poser des questions.

M. Marcel Gremaud demande sur quelles bases ont été calculées les dépenses liées alors que le budget du canton n'est pas définitif.

M. Bertone indique que le budget a été élaboré sur la base des charges liées communiquées par les différentes associations. Les chiffres tiennent uniquement compte d'une augmentation d'un palier supplémentaire au 01.01.2026 mais pas d'augmentations de salaires.

Mme Goumaz précise que le référendum en cours annule toutes les décisions du Canton. Le Conseil a cependant tenu compte de l'éventuelle augmentation de la participation des communes aux charges liées (la planification des charges liées du district est préparée en collaboration avec l'AGR, le CO et le RSG).

M. Marcel Gremaud relève que le budget est déficitaire de CHF 375'000.- et demande quelles sont les limites déficitaires ?

M. Bertone indique que tant que le capital propre est couvert, aucune restriction jusqu'au 1,7 millions disponibles.

M. Gremaud est surpris de constater une augmentation de 20% pour l'encaissement des impôts par le Canton.

M. Bertone indique que les prestations ne sont pas identiques et se basent uniquement sur les acomptes et non sur les décomptes. En 2024, la Commune était encore en charge de l'envoi des acomptes. La reprise des tâches par le Canton est faite de manière progressive.

M. Roland Rey constate que les finances de la commune présentent un déficit et propose de supprimer les cadeaux destinés aux nonagénaires (étant lui-même nonagénaire en 2026, l'assemblée réagit avec amusement).

Madame Goumaz souligne que le budget présente un déficit, en tenant compte de charges majorées. Elle espère cependant atteindre un équilibre financier.

M. Marc Débieux demande si une analyse est prévue pour équilibrer le budget.

M. Bertone indique qu'aucune augmentation d'impôts n'est prévue jusqu'en 2029 (Pas d'investissements ni d'amortissements importants).

M. Claude-Alain Pittet demande si les frais des EMS et du CO sont inclus

Mme Goumaz répond par l'affirmative.

M. Marcel Gremaud relève que CHF 9'000.- sont prévus pour l'achat de poubelles pour chiens et souhaite connaître la quantité de poubelles prévue.

M. Guy Vulliemin indique qu'actuellement 16 endroits ont été définis et le coût dépendra du modèle de poubelles. Le but n'est pas de dépenser la totalité du budget mais trouver un compromis entre le financement et la qualité du matériel.

La parole n'est plus demandée, Mme la Syndique remercie M. Bertone et Mme Papaux et propose à M. Fritz Glauser, Président de la Commission financière, de donner lecture du rapport et du préavis.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser formule un commentaire personnel concernant la limite de 5% du déficit : La règle du 5 % de déficit avant l'introduction du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2) permettait une dérogation exceptionnelle si le déficit n'excédait pas 5 % des produits de fonctionnement ; cette règle n'est plus en vigueur avec le MCH2, qui privilégie désormais la capacité d'absorption par les fonds propres non affectés.

La plupart des charges liées concernent les charges relatives aux associations de la Glâne. Ces frais ne dépendent donc pas du référendum en cours concernant le budget cantonal.

Il poursuit en indiquant que la Commission financière s'est réunie le 27 novembre afin de procéder à l'examen du budget communal 2026. Le budget a été présenté de manière claire et précise. La Commission financière salue l'énorme travail effectué par M. Bertone et Mme Papaux pour l'établissement de ce budget. Malgré une gestion rigoureuse des dépenses, le budget 2026 est présenté avec un déficit de CHF 375'255.62. La commission financière apprécie la prudence avec laquelle ce budget a été établi et, au vu des précédents exercices, la commission émet un préavis favorable pour accepter le budget tel que présenté.

M. Glauser ajoute que pour les derniers exercices, le budget a été à plusieurs reprises déficitaire pour finalement présenter des comptes positifs.

Mme la Syndique remercie M. Glauser et passe au vote à main levée : **le budget 2026 est accepté à l'unanimité.** Mme Goumaz remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et assure que le Conseil fera son possible pour limiter les dépenses.

3. Demande de crédit d'investissement : nouvelles cibles Polytronic pour le stand de tir : CHF 100'000.-

M. Eric Demierre donne quelques explications concernant la ciblerie. L'installation électrique de la ciblerie date de 1986. Les cibles Polytronic ont été installées en 1992 et ont nécessité quelques réparations en 2002. Actuellement, les pièces de rechanges ne sont plus disponibles ; le Conseil communal soumet donc, pour approbation, un investissement de CHF 100'000.- pour le remplacement de 6 cibles de tir, en précisant que la participation de la Société de Tir s'élève à CHF 40'000.-. Le montant effectif à la charge de la Commune sera donc de CHF 60'000.-.

La parole n'est pas demandée, Mme la Syndique passe la parole à la Commission financière.

Préavis de la commission financière

M. Glauser indique que la Commission financière émet un préavis favorable concernant cet investissement, financé par le ménage communal.

Mme Joëlle Plancherel précise que les communes sont astreintes à proposer des lignes de tir et que toutes les sociétés qui tirent à la Montagne de Lussy cotisent CHF 16'000-/année à ArmaSuisse.

Mme Claudine le Borgne demande s'il y a possibilité d'obtenir des subventions fédérales.

Mme Plancherel répond par la négative car la loi impose aux communes de proposer un tel équipement.

M. Claude-Alain Pittet intervient pour savoir si d'autres sociétés envisagent de venir tirer à Châtonnaye.

Mme Plancherel indique que le bâtiment a été prévu pour 2 sociétés, soit la Société de Tir de Middel si la fusion avait eu lieu.

La parole n'est plus demandée, Mme Goumaz passe la demande de crédit d'investissement en votation :

Le crédit d'investissement est accepté par 54 oui et 0 non.

4. Election d'un organe de révision des comptes

Mme Goumaz explique que l'organe actuel de révision externe des comptes a terminé son mandat et que la loi exige que deux propositions d'offres soient soumises à la Commission financière. Le Conseil communal a soumis l'offre de la fiduciaire Butty SA à Ursy d'un montant de CHF 4'950.- et de Axalta à Guin pour un montant de CHF 7'000.-. Elle donne la parole à M. Glauser pour le préavis de la Commission financière.

M. Glauser indique que la Commission propose d'attribuer ce mandat à la fiduciaire Butty SA à Ursy et Mme Goumaz passe la proposition en votation. **L'assemblée accepte la proposition par 58 oui et 2 abstentions.**

M. Glauser reprend la parole au nom de la Commission financière pour féliciter le Conseil communal et Sabrina Papaux pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année. Il remercie également Sabrina Papaux pour ses 10 années d'activité au sein de la Commune.

5. Règlement communal sur la détention des chiens

Mme Goumaz indique, qu'à la demande de plusieurs citoyens, le Conseil communal a élaboré un règlement communal sur l'imposition et la détention des chiens qu'il soumet à l'assemblée pour approbation.

Elle donne la parole à M. Guy Vulliemin qui explique en détails ce nouveau règlement. Il précise également que chaque chien doit être répertorié sur le programme AMICUS et qu'il y a actuellement 85 chiens enregistrés à Châtonnaye.

M. Pascal Rey relève que, selon son calcul, les frais administratifs semblent peu élevés par rapport à la taxe. Il serait donc judicieux d'adapter le montant.

M. Vulliemin indique que le montant de la taxe a été fixé en regard des taxes perçues par les communes voisines. Il propose de présenter le décompte des frais et des heures d'édilité, établi après une année de fonctionnement.

Mme Catherine Rouiller demande si des poubelles sont également prévues en forêt.

M. Vulliemin indique qu'il tient à disposition la liste des emplacements prévus.

Mme Claudine Le Borgne s'étonne qu'un impôt soit perçu avant la mise en place des poubelles.

M. Vulliemin répond que la Commune n'envisage pas de dépenses avant l'acceptation du règlement par l'assemblée de commune.

La parole n'est plus demandée, Mme la Syndique passe en votation.

L'assemblée accepte le règlement communal sur la détention des chiens par 51 voix et 0 non.

6. Secours-Sud Fribourg – Modifications des statuts

M. Alain Brahier parcourt les modifications des statuts de Secours-Sud qui doivent être validées par l'assemblée communale.

Mme la Syndique passe au vote et l'assemblée accepte ces modifications de statuts par 58 voix et 0 non.

7. Divers

CARC - Club Athlétique Romont Condemina – Parcours jaune

M. Eric Demierre communique que le parcours jaune du CARC, tracé dans les années 80, traverse plusieurs communes mais n'a jamais été officialisé. La plupart des propriétaires des parcelles concernées ne souhaitent donc pas maintenir ce parcours s'il n'est pas sécurisé. Actuellement le Club n'a pas les moyens financiers pour entretenir ce tracé et a donc décidé de le débaliser. Les travaux sont en cours et seront terminés en 2026.

Epuration Moyenne Broye (EMB)

Jean-Paul Rey donne quelques précisions concernant l'avancement du projet EMB. Le chantier se situe sur la STEP actuelle de Lucens et la mise en fonction aura lieu à la mi 2026.

M. Michel Morisset s'étonne du choix du site en amont de certaines communes et demande comment sont remontées les eaux usées.

M. Rey indique que les boues de notre STEP seront acheminées sur le réseau de Trey et remontées à l'aide de pompes jusqu'à Lucens. Il ajoute que le dénivelé de la vallée de la Broye est trop peu important et ne permettrait pas l'évacuation sans l'aide de pompes. Il précise également que l'emplacement a été défini à Lucens car les trois quarts des boues proviennent de communes en amont.

M. Claude-Alain Pittet s'interroge sur l'avenir de la STEP de Châtonnaye

M. Rey indique que le budget EMB comprend le démantèlement des STEP actuelles. Les bassins seront démontés et remblayés. Le bâtiment de Châtonnaye sera conservé avec quelques modifications.

M. David Fähndrich demande si une valorisation énergétique des boues est prévue.

M. Rey indique que les tractations sont en cours avec le CAD (chauffage à distance).

Nouveaux horaires Carpostal

M. Jean-Paul Rey donne des précisions concernant les nouveaux horaires en vigueur dès le 14.12.2025.

La décision de fermer la gare de Rosé et la remplacer par un arrêt en gare d'Avry, implique que le bus Romont-Sédeilles-Avry par Villaz-St-Pierre ne fera plus le détour par Sédeilles, mais circulera directement de Villaz-St-Pierre – Châtonnaye -Avry.

Il relève également l'augmentation du nombre de bus, notamment en soirée, et incite la population à utiliser ces bus afin de pérenniser les lignes.

M. Rey passe la parole à M. Alain Brahier pour quelques précisions concernant les arrêts de bus.

M. Brahier indique que la suppression du crochet par Sédeilles a nécessité la création d'un nouvel arrêt de bus. Il est provisoirement situé sur la route de Villarimboud à hauteur du Pré Terrapon mais doit encore être soumis au Service de la Mobilité pour approbation. Dans le cadre du PAD Pré Terrapon, cet emplacement valorise le nouveau quartier et permet de conserver un arrêt au bas du village.

M. Simon Benedetti demande si le parking P&R de Rosé est payant et relève que selon le trafic, le temps nécessaire pour arriver en gare d'Avry est en nette augmentation par rapport à Rosé.

M. Rey confirme que le P&R, situé le long de la route de Rosé et payant et précise que le service de la Mobilité a établi le nouvel horaire en conservant une marge de temps qu'il juge suffisante.

Mme Carmen Gremaud demande si l'arrêt de bus est prévu sur chaussée.

M. Brahier indique que le Conseil avait prévu un arrêt hors chaussée mais les normes en vigueur concernant la longueur d'un quai ne permettent pas de construire un arrêt hors chaussée. Il ajoute que l'objectif du Service de la Mobilité est le ralentissement du trafic.

M. Rey précise que cette décision est impactée par les travaux prévus, d'ici 2030, sur les voies entre Rosé et Fribourg. Lorsque les travaux seront terminés, il y aura probablement des trains toutes les 15 minutes, ce qui pourrait permettre de réintégrer le crochet par Sédeilles.

Ramassage des sapins de Noël

Guy Vulliemin indique que le ramassage est prévu, sur inscription, le lundi 12 janvier.

La parole n'est plus demandée, Mme la Syndique remercie ses collègues, Sabrina Papaux, Corinne Pasche, les 2 scrutateurs qui ont été particulièrement sollicités, ainsi que toutes les personnes présentes. Elle ajoute que le Conseil communal a été invité à l'élection de M. Pierre-André Page à la Présidence du Conseil national et souligne la grande satisfaction de partager ce moment significatif et la fierté de voir un citoyen de Châtonnaye accéder à cette fonction. Elle termine en souhaitant de belles et joyeuses Fêtes de fin d'année à toutes et tous et invite l'assemblée à partager un verre au Restaurant de la Croix Blanche.

L'assemblée est levée à 21h30.

Au nom du Conseil communal

La Syndique :
Sandrine Goumaz

La Secrétaire :
Corinne Pasche